

ZOOM : Nouveautés APB

Informations à l'attention des parents d'élève de terminale de l'académie de Lille :

L'inscription sur **le portail APB** est incontournable pour intégrer la plupart des formations de l'enseignement supérieur : BTS, DUT, CPGE, Licences, Ecoles d'ingénieurs...

Dès novembre, vous avez reçu le document « **L'Après-Bac ça se prépare !** » précisant les différentes étapes et le calendrier de la procédure APB.



Des nouveautés dans la procédure !

↳ Le nombre maximum de vœux :

Du 20 janvier au 20 mars 2016 18h :

Dorénavant 24 vœux possibles dont 12 vœux maximum par grande famille de formations

↳ Le vœu de licence « libre » :

Une licence est « libre » lorsqu'elle a habituellement une capacité d'accueil suffisante pour tous les candidats qui la demandent.



Les élèves de terminales générales (S, ES, L) sont dans l'obligation de formuler au moins un vœu de licence « libre » de l'Académie.

Les licences « libres » de l'académie sont identifiées par une pastille verte sur APB.

D'emblée, les élèves sont invités à sélectionner une licence « libre » avant toute autre formation. Ils pourront ensuite classer la licence « libre » comme ils le souhaitent dans leur liste de vœux.

↳ Le vœu « groupé » de Licence : pour les candidats « néo entrants »

(Elève de terminale ou bachelier jamais inscrit dans l'enseignement supérieur français)

Si une poursuite d'études en licence de DROIT, PSYCHOLOGIE, PACES, STAPS est envisagée, votre enfant sera dans l'obligation de classer l'ensemble des licences de la même mention proposées dans l'académie de Lille.

Exemple : votre enfant souhaite une 1^{ère} année de licence STAPS dans l'Université « A » de l'académie de Lille. Dans l'académie, 6 sites la proposent. Les 6 sites seront classés obligatoirement par ordre de préférence. Ce vœu STAPS avec ses « sous-vœux » compte pour un seul vœu. Entre les 6 vœux de licence STAPS aucun vœu d'une autre formation ne pourra être classé (CPGE, DUT, BTS autre licence...).